

CHARTRE D'ACCUEIL EN FORMATION

DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Préambule

Cette charte a pour objectif de garantir un accueil, un accompagnement, et un suivi adaptés aux personnes en situation de handicap intégrant nos formations. Nous nous engageons à promouvoir l'inclusion, l'égalité des chances, et à favoriser la réussite de tous les stagiaires, quelle que soit leur situation de handicap.

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « loi Handicap », toute personne en situation de handicap bénéficie des mêmes conditions d'accès et de traitement que les autres participants. Notre organisme s'engage à adapter ses modalités de formation à chaque besoin.

● **Accessibilité des locaux**

Nos formations se déroulant dans des structures externes, nous veillons à ce que celles-ci soient intégralement accessibles aux personnes en situation de handicap.

● **Accompagnement individualisé**

Référent handicap

Une personne référente est désignée pour l'accompagnement des stagiaires en situation de handicap.

Johan Lescop, formation@vivre-aux-eclats.fr

Entretien préalable

Les besoins spécifiques des stagiaires en situation de handicap sont évalués en amont de la formation lors d'un entretien avec la personne référente.

Plan d'accompagnement

Chaque stagiaire bénéficie d'un plan d'accompagnement personnalisé. Celui-ci intègre les aménagements pédagogiques et matériels nécessaires.

- **Sensibilisation de l'équipe pédagogique**

Les formateur·ices et le personnel administratif de VIVRE AUX ÉCLATS sont régulièrement sensibilisés afin de mieux comprendre les différents types de handicap et d'apporter des réponses adaptées.

Nous veillons également à promouvoir la bienveillance et le respect de la dignité de chaque participant·e dans toutes nos interventions.

- **Confidentialité**

Les informations relatives au handicap des stagiaires restent strictement confidentielles et ne sont partagées qu'avec les formateur·ices concerné·es par les aménagements à mettre en œuvre.

Conclusion

À travers cette charte, VIVRE AUX ÉCLATS et l'ensemble de son personnel s'engagent à garantir à toutes les personnes en situation de handicap inclusivité, accessibilité et respect. Notre objectif est de permettre à chacun·e de développer ses compétences dans les meilleures conditions possibles.

